



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**des Vallées de la Brayе
et de l'Anille**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017



La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a été publiée au Journal Officiel des 12 et 13 juillet 1999.

Cette loi est destinée notamment à favoriser la transparence des Etablissements Publics à Coopération Intercommunale (EPCI). Elle prévoit que :

« Le président de l'EPCI doit, avant le 30 septembre de chaque année, adresser au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif de celui-ci. »

« Le maire communique ce rapport au conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués de chaque commune membre de l'organe délibérant de l'EPCI peuvent être entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu par le conseil municipal de chaque commune membre, soit à sa demande, soit à celle du conseil municipal. »

« Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI »

Extrait du *Document de mise en œuvre de la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale* (Pg 40) édité par la Direction Générale des Collectivités Locales (juillet 1999)

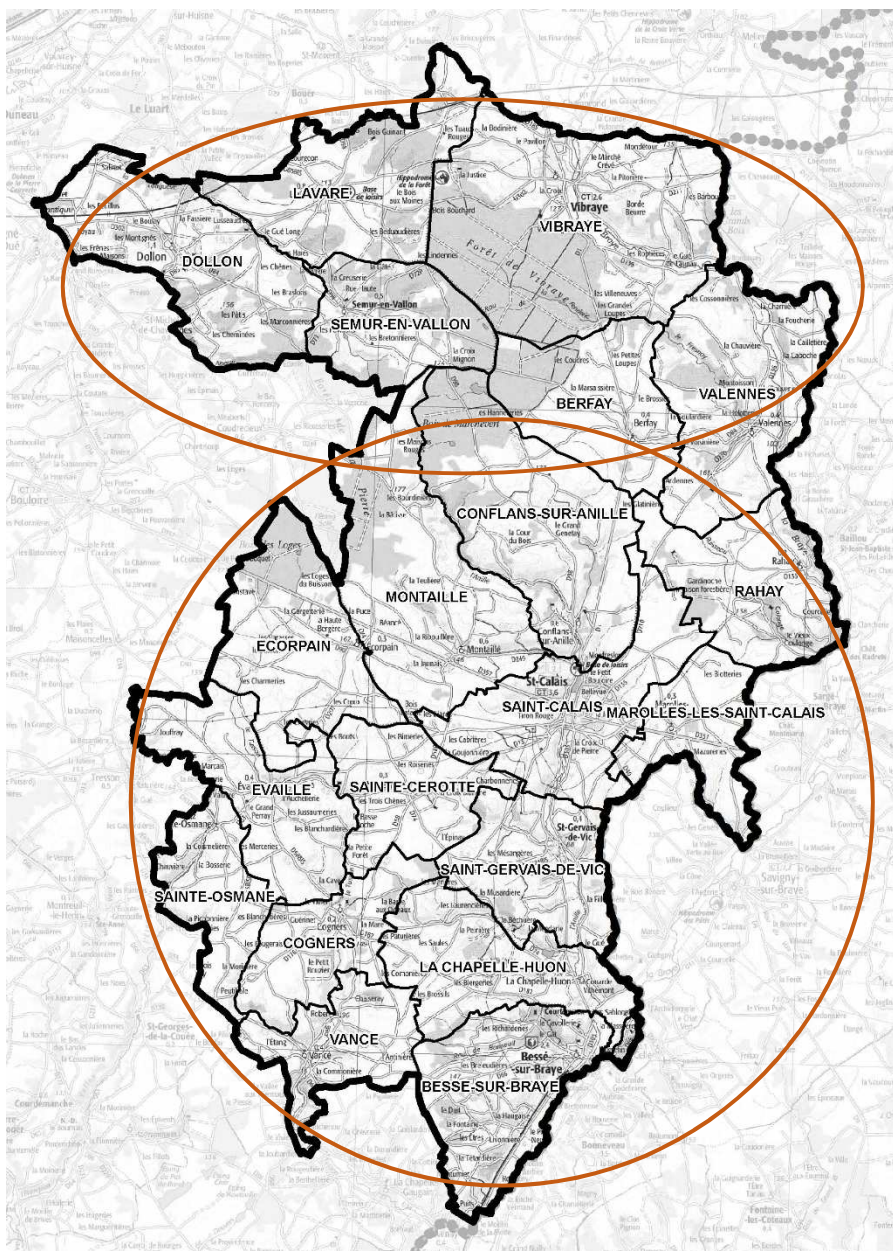
SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	4
Le Président et les Vice-présidents	4
Le Conseil Communautaire	4
Le Bureau	6
Les différentes commissions	7
Les agents communautaires	8
L'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN 2017	13
Une politique de développement économique et de soutien à l'emploi	13
Une politique d'aménagement du territoire	16
Une politique de communication - formation	20
Une politique du logement et du cadre de vie	23
Une politique de l'environnement	24
Une politique culturelle et touristique	28
La fourrière animale	30
La Compétence scolaire	30
La Compétence petite enfance	31
La base de loisirs	36
LES FINANCES	39
Le compte administratif 2017	39
La fiscalité	40
Les investissements 2017	40
CONCLUSION	42

INTRODUCTION

1^{er} janvier 2017 : Création de la Communauté de Communes
des Vallées de la Bray et de l'Anille

Issue de la fusion des communautés de communes du Pays Calaisien et du Val de Bray



La VBA en quelques chiffres :

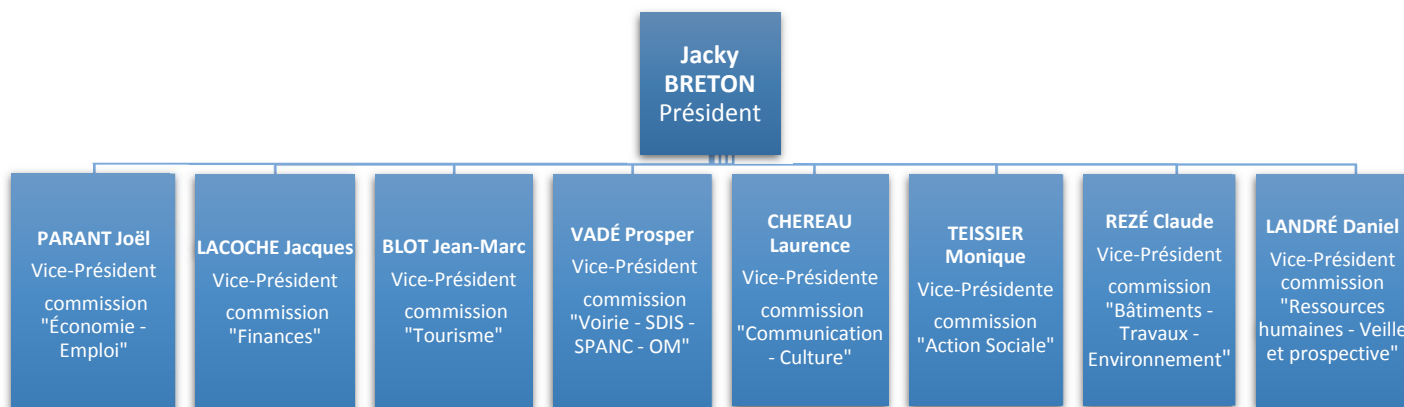
- 20 communes
- 46 élus
- 8 commissions
- 21 agents
- 415 km²
- 15 939 habitants

Des compétences d'intérêt communautaires :

- L'aménagement de l'espace
- Le développement économique
- La politique du logement social et du cadre de vie
- L'environnement
- Les actions dans les domaines sportifs, touristiques, culturelles et scolaires
- L'action sociale
- La création ou l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire

LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LE PRESIDENT ET LES VICE-PRESIDENTS



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes est administrée par un conseil composé de délégués représentant chaque commune adhérente qui sont au nombre de 20, à raison d'un ou plusieurs délégués en fonction de la population des collectivités pour un total de 46 délégués titulaires.

Liste des conseillers titulaires à compter du 1^{er} janvier 2017, suite à la fusion des Communautés de Communes du Val de Braye et du Pays Calaisien :

Communes	Population municipale 2016	Nombre de délégués
Saint-Calais	3 349	8
Vibraye	2 600	7
Bessé-sur-Braye	2 285	6
Dollon	1 501	4
Lavaré	850	2
Montaillé	579	2
Conflans-sur-Anille	546	2
La Chapelle-Huon	545	2
Semur-en-Vallon	441	2
Saint-Gervais-de-Vic	394	1
Berfay	356	1
Evailé	353	1
Vancé	332	1
Sainte-Cérotte	319	1
Valennes	314	1

Ecorpain	305	1
Marolles-lès-Saint-Calais	279	1
Rahay	204	1
Cogners	202	1
Sainte-Osmane	185	1
Total	15 939	46

COMMUNES	TITULAIRES
Bessé sur Braye	Jacques LACOCHE Marie-Claire LAUNAY Jean Pierre MARIAIS Annie NELET Michel LEROY Brigitte FERRAND
Berfay	Annette OLIVIER
La Chapelle Huon	Bernard BONNEFOY Jean Pierre HUGER
Cogners	Michel CHERON
Conflans sur Anille	Jean-Marc LAMBERT Jean-Luc CHABILLANT
Dollon	Gérard BATARD Marc FOUQUET Gisèle GARDRAT Gilbert SOREL
Ecorpain	Guy RENVOISE
Evailé	Patrick GREMILLON
Lavaré	Nicolas MASSE Nicole BRIGANT
Marolles les Saint Calais	Annie JUMERT
Montaillé	Michel PAIRIGOUAS Sergine PRIEUR
Rahay	Yannick HALGRIN
Saint Calais	Léonard GASCHET Françoise LELONG Christophe NICOLAY Marlène RIOTON Claude REZE Laurence CHEREAU Jean Loup HARMAND Joël PARANT
Sainte Cérotte	Yves FOUCAULT
Saint Gervais de Vic	Maryline PILETTE
Sainte Osmane	Daniel LANDRE
Semur en Vallon	Alain CARREAU

	Arlette HERISSON
Valennes	Nadine MERCIER
Vancé	Jean Jacques HERPIN
Vibraye	Jacky BRETON Cindy GAUTIER Jean Marc BLOT Monique TEISSIER Prosper VADE Aline GARREAU David CHAMBRIER-GILLOT

Pour les communes n'ayant qu'un seul représentant, celles-ci ont un suppléant en cas d'empêchement ou d'absence :

COMMUNES	SUPPLEANTS
Berfay	Jacky LEDRU
Cogners	Annick KEMP
Ecorpain	Denise TURQUET
Evailé	Jean-Pierre GOUJON
Marolles les Saint-Calais	Annick BRUNEAU
Rahay	Claudius SALTEL
Sainte-Cérotte	Régis GUILLOCHON
Saint-Gervais de Vic	Claude DARROY
Sainte-Osmane	Arlette TABARAND
Valennes	Gilles DESHAYES
Vancé	Josiane AMIARD

Au cours de l'année 2017, le Conseil Communautaire s'est réuni 13 fois :

Le 19 Janvier	Le 30 Mars	Le 27 Juillet	Le 21 Décembre
Le 26 Janvier	Le 20 Avril	Le 28 Septembre	
Le 28 Février	Le 23 Mai	Le 26 Octobre	
Le 14 Mars	Le 29 Juin	Le 23 Novembre	

LE BUREAU

Le bureau est constitué d'un Président, de 8 vice-présidents et 16 membres. Le Bureau prépare l'ordre du jour du conseil communautaire. Sa composition est la suivante :

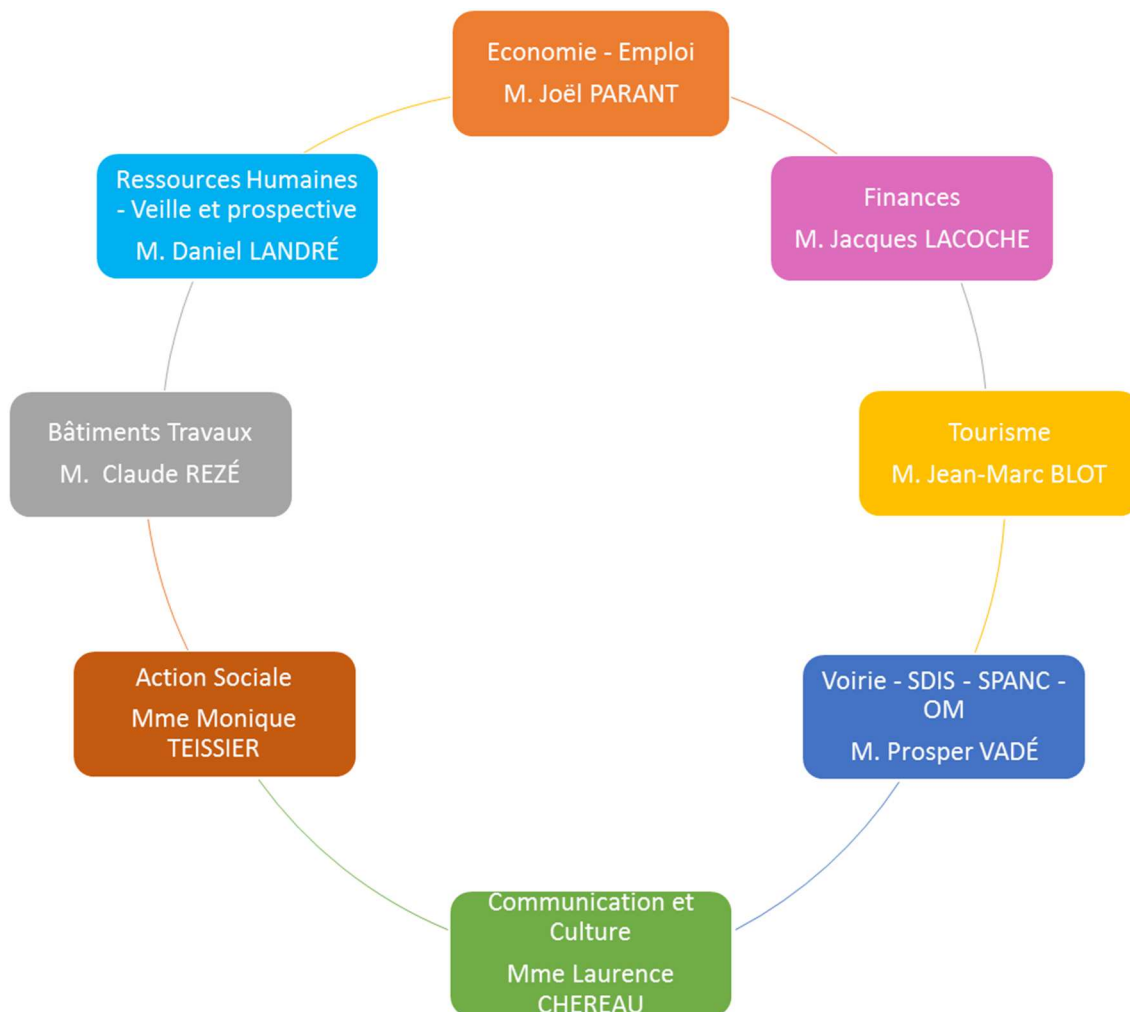
Le Président	M. BRETON Jacky	Vibraye
8 Vice-Présidents	M. PARANT Joël M. LACOCHE Jacques M. BLOT Jean-Marc M. VADÉ Prosper Mme CHEREAU Laurence Mme TEISSIER Monique M. REZÉ Claude M. LANDRÉ Daniel	Saint-Calais Bessé sur Braye Vibraye Vibraye Saint-Calais Vibraye Saint-Calais Sainte-Osmane
16 Membres	Mme OLIVIER Annette M. BONNEFOY Bernard	Berfay La Chapelle Huon

	M. CHÉRON Michel M. LAMBERT Jean Marc M. BATARD Gérard M. RENVOISE Guy M. GRÉMILLON Patrick M. MASSE Nicolas Mme JUMERT Annie M. PAIRIGOUAS Michel M. HALGRIN Yannick M. FOUCAULT Yves Mme PILETTE Maryline M. CARREAU Alain Mme MERCIER Nadine M. HERPIN Jean Jacques	Cogners Conflans sur Anille Dollon Écorpain Évaillé Lavaré Marolles les Saint-Calais Montaillé Rahay Sainte-Cérotte Saint Gervais de Vic Semur en Vallon Valennes Vancé
--	---	--

LES DIFFERENTES COMMISSIONS

Le Conseil Communautaire a formé des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil. Le Président de la Communauté de Communes est Président de droit dans chaque commission.

Les commissions permanentes au 31 décembre 2017 sont les suivantes :



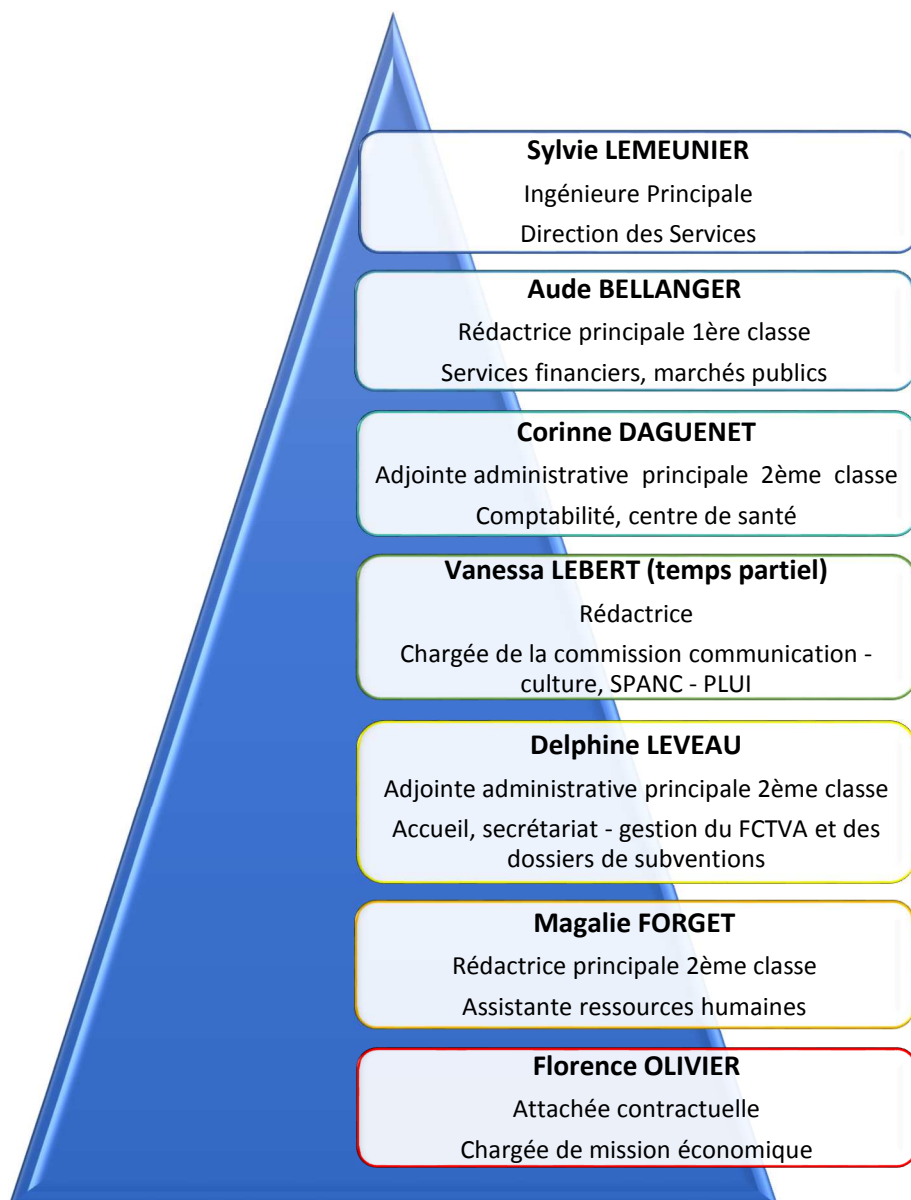
LES AGENTS COMMUNAUTAIRES

Conformément aux statuts, le siège de la Communauté de Communes est fixé à Saint Calais – 72120, sis « 10 rue Saint Pierre ».

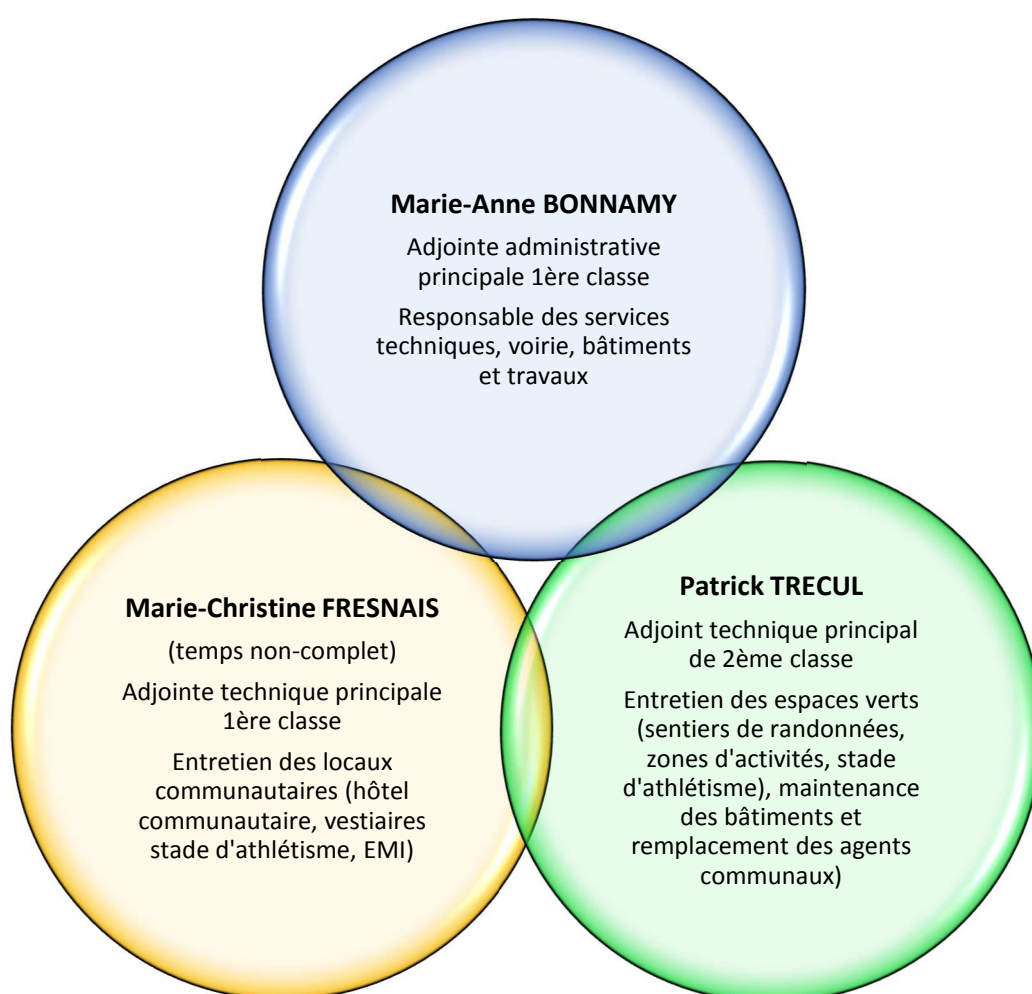
Au 31 décembre 2017, la communauté de communes compte 21 agents :

- ✓ SERVICE ADMINISTRATIF : 7 agents dont
 - 5 agents titulaires à temps complet :
 - 1 Ingénieure principale
 - 1 Rédactrice principale 1^{ère} classe
 - 1 Rédactrice principale 2^{ème} classe
 - 2 Adjointes administrative principale 2^{ème} classe
 - 1 agent titulaire à temps non complet (temps partiel de droit – 28/35^{ème}) :
 - 1 Rédactrice
 - 1 agent non titulaire à temps complet :
 - 1 Attachée contractuelle
- ✓ SERVICE TECHNIQUE : 3 agents dont
 - 2 agents titulaires à temps complet :
 - 1 Adjointe administrative principale 1^{ère} classe
 - 1 Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - 1 agent titulaire à temps non complet (26/35^{ème}) :
 - 1 Adjointe technique principale 1^{ère} classe
- ✓ SERVICE PETITE ENFANCE / MULTI-ACCUEIL ET RELAIS ASSISTANT MATERNELS : 6 agents dont
 - Pour le Multi-Accueil : 4 agents titulaires à temps complet :
 - 1 Educatrice Principale de Jeunes Enfants
 - 1 ATSEM principale de 2^{ème} classe
 - 2 Adjointes Technique
 - 1 agent non titulaire à temps non complet (17,25/35^{ème}) :
 - 1 Auxiliaire de puériculture contractuelle
 - Pour le RAM : 1 agent titulaire à temps complet :
 - 1 Adjointe administrative principale 2^{ème} classe
- ✓ SERVICE BASE DE LOISIRS ET HEBERGEMENTS RESIDENTIELS DE LAVARE : 5 agents dont
 - Pour la Base de Loisirs : 2 agents titulaires à temps complet :
 - 1 Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe
 - 1 Adjoint technique principal 2^{ème} classe
 - 1 agent titulaire à temps non complet (25/35^{ème}) :
 - 1 Adjoint technique
 - Pour les Hébergements Résidentiels : 2 agents titulaires :
 - 1 agent titulaire à temps complet :
 - 1 Adjointe administrative
 - 1 agent titulaire à temps non complet (25/35^{ème}) :
 - 1 Adjointe technique

Une adjointe administrative issue de la commune de Bessé sur Braye est mise à la disposition de la Communauté pour la gestion des ordures ménagères, à hauteur de 10 heures par semaine.

 **SERVICE ADMINISTRATIF :**

↳ SERVICE TECHNIQUE :



 **SERVICE PETITE ENFANCE :** **Ludivine LEDRU**

Educatrice Principal Jeunes Enfants
Directrice du Multi-Accueil

 **Mélanie MARIS**

ATSEM principale 2ème classe

 **Julie BOURLIER**

Adjointe technique

 **Cécile DUCHEMIN**

Adjointe technique

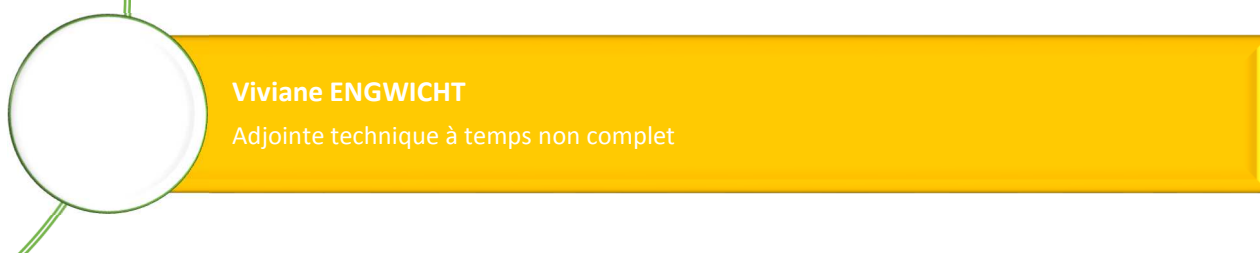
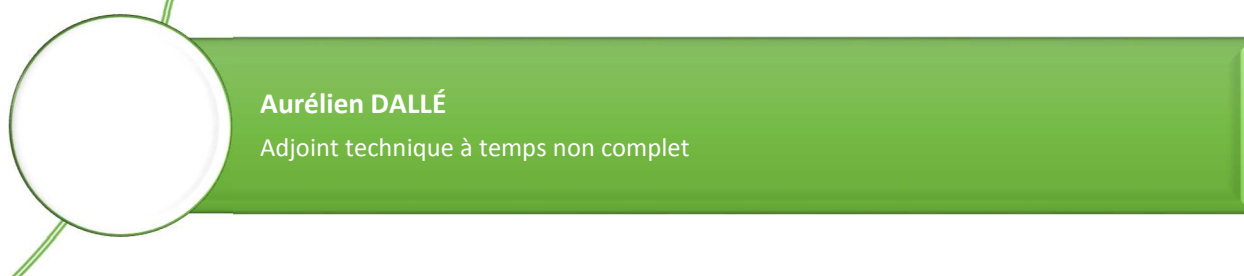
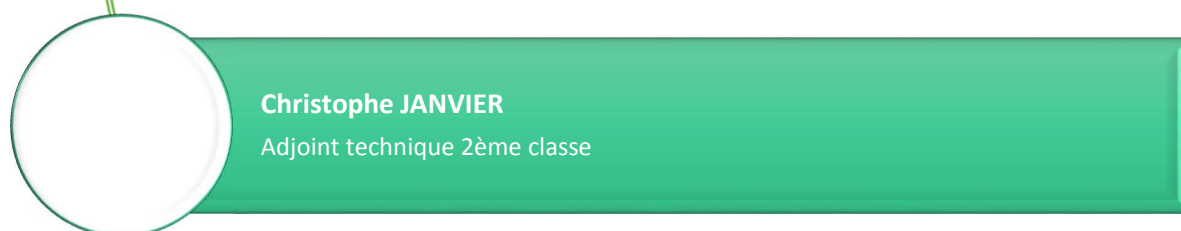
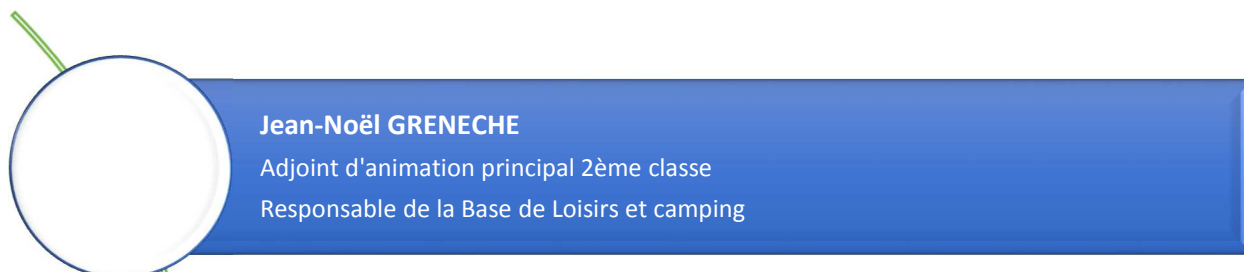
 **Julie MAUCOURT**

Auxiliaire de puériculture à temps non complet - contractuelle

 **Catherine LEJARD**

Adjointe administratif principale 2ème classe
Responsable du RAM

↳ SERVICE BASE DE LOISIRS ET HEBERGEMENTS RESIDENTIELS :



L'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN 2017

UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE SOUTIEN A L'EMPLOI

A partir du 1^{er} octobre 2017, La nouvelle entité a recruté Florence OLIVIER comme chargé de missions contractuelle pour une durée de 3 ans.

1) L'ADHÉSION À LA MISSION LOCALE SARTHE NORD

Le 18 décembre 2007, la PAIO est devenue la mission locale et est regroupée avec l'ensemble des PAIO en Sarthe Nord. En 2017, La participation à la Mission Locale Sarthe Nord est de 20 732 €, soit 1,10 € par habitant.

La Mission Locale Sarthe Nord exerce une mission de service public en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 -25 ans. Elle intervient sur un bassin de population de 154 917 habitants divisé en quatre zones autour de la Ferté Bernard, Mamers, Beaumont sur Sarthe et Saint Calais. Elle déploie son action à travers 17 espaces d'accueil répartis sur l'ensemble de ce territoire rural caractérisé par une dispersion des activités, où les jeunes de moins de 26 ans représentent 11,3 % de la population active, mais près du ¼ des demandeurs d'emploi. En 2017, la MLSN a accompagné 2 098 de ces jeunes, une évolution de -13 % par rapport en 2014.

Les ML offrent aux jeunes un accompagnement global en vue de leur insertion sociale et professionnelle, leur action s'organise autour de 5 axes :

1. **Repérer, accueillir, informer et orienter**, en prenant en compte les spécificités et les besoins des jeunes afin d'assurer à chacun l'égalité d'accès aux droits, aux dispositifs d'aide aux services publics
2. **Accompagner le parcours d'insertion** : en construisant avec les jeunes et en relation avec les acteurs locaux concernés les différentes étapes nécessaires à la réussite de leurs projets d'insertion.
3. **Agir pour l'accès à l'emploi** : en travaillant avec les employeurs, les acteurs du monde économique et en concertation avec les autres membres du service public de l'emploi et avec les organismes locaux chargés de favoriser l'accès à l'emploi.
4. **Observer le territoire et apporter une expertise** : afin de proposer des réponses adaptées pour développer l'offre d'insertion et nourrir la réflexion du service public de l'emploi sur l'évolution souhaitable et l'adaptation des dispositifs.
5. **Lever les freins à l'emploi** : logement, mobilité, gestion budgétaire, santé, accompagnement social, point écoute par une psychologue

↳ 175 jeunes ont été accueillis sur le territoire de la CCVBA dont 48 en premier accueil :

- ↳ 66 % avaient un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V (CAP- BEP),
- ↳ 18 ont accédé à une formation,
- ↳ 145 ont signé au moins un contrat de travail au cours de 2017

La Mission Locale reçoit les jeunes de 16 à 25 ans pour les aider à construire un projet d'insertion professionnelle et sociale. Cela peut prendre la forme d'un soutien ponctuel, mais il s'agit dans la grande majorité des cas d'un suivi global et individualisé jusqu'à l'accès à un emploi durable. Les 124 jeunes accueillis sont régulièrement reçus en entretien et bénéficient d'ateliers et d'informations collectives. Les conseillers de la ML s'appuient sur un diagnostic, et mettent en place un accompagnement personnalisé et global. En moyenne chaque jeune bénéficie de 4 entretiens.

La garantie jeune

L'engagement dans la garantie jeune dure 12 mois. En échange d'une implication totale du jeune dans ses démarches d'accès à l'autonomie et à la mise en situation professionnelle, une allocation mensuelle de subsistance lui est versée (environ 480€) par mois.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans en situation précaire et qui ne sont ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation et sans ressources. Depuis septembre 2015, démarrage du dispositif, 379 jeunes en ont bénéficié dont 180 en 2017.

31 jeunes du territoire ont été bénéficiaires de la garantie jeunes.

Tremplin pour l'emploi (Fondation Arconic)

Le partenariat privilégié construit depuis 2014, suite à un appel à projet, avec la fondation Arconic et l'entreprise du groupe située à Saint Cosme en Vairais permet à la Mission Locale Sarthe Nord de développer le programme Tremplin Pour l'emploi de 50 jeunes dans l'industrie.

Des conseillères à l'écoute

Deux conseillères en insertion, une conseillère emploi et une psychologue accueillent les jeunes au 17 rue Fernand Poignant à Saint Calais et à Vibraye. Toutefois suite à la dissolution de la Maison de l'emploi en septembre 2014, la fréquence des permanences de la mission locale a été réduite, ne se tenant plus que sur deux jours : Lundi et jeudi. Toutefois, il est possible de rencontrer la conseillère emploi sur rendez-vous.

2) LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : LA MISSION ÉCONOMIQUE

La mission économique, comme les années précédentes est à l'écoute des chefs d'entreprises.

Conseils et accompagnement des chefs d'entreprises pour la constitution de dossiers, demande de conseils, d'informations et d'aides financières dans divers domaines (Création d'entreprise, création d'emploi, investissement, matériel de production...). En 2017, la mission économique a accompagné 9 chefs d'entreprises dans des demandes de subventions MACS. 1 dossier n'a pas été finalisé, le porteur de projet s'est retiré jugeant la procédure trop longue. Les demandes portaient sur les communes de Saint-Calais (3), Montaillé (1), Bessé-sur-Braye (1), Dollon (4).

La fin de l'année a également été marquée par des demandes d'acquisition de locaux ou de terrains à bâtir (dont 2 recherches de locaux commerciaux, 1 demande d'atelier de stockage).

Dans sa mission de commercialisation et d'aide à l'implantation de nouvelles entreprises, de Bessé-sur-Braye a vu s'installer l'établissement SA Prodiges dans les locaux vacants de la Menuiserie Edet (ZA la Borde).

A. FAIT MARQUANTS DE L'ACTIVITÉ EN 2017 :

02 Octobre	Recrutement d'une chargée de mission économie
23 novembre	Rallye pour entreprendre : Bilan positif, tant par le nombre de chefs d'entreprises ayant répondu favorablement à la table ronde qu'au nombre de porteurs présents dans les échanges Partenaires organisateurs : Initiative Sarthe - CCI

B. PRÊT D'HONNEUR AVEC INITIATIVES SARTHE

Dans le but de soutenir la création et la reprise d'entreprise sur son territoire, la communauté de communes a signé en 2011 avec l'association Initiatives Sarthe une convention. Cette dernière a été renouvelée avec prise d'effet au 15 avril 2017 pour une durée de 1 an.

L'objectif de cette opération de soutien est de compléter les prêts octroyés par Initiatives Sarthe dans le cadre de leur dispositif départemental. Le bénéficiaire pourra ainsi obtenir un prêt complémentaire à 0% de la communauté de communes.

C. ZONES ET TERRAINS D'ACTIVITÉS

Bilan de l'offre foncière au 31 décembre 2017 :

Désignation	Nombre de m ² cessibles	Crédit-bail	Location avec bâtiment
SAINT CALAIS			
Zone du Pressoir lot 1	7 031	1	1
Zone du pressoir lot 2	3 212		
Zone du pressoir lotissement 3	30 666	0	0
Zone de la Pocherie	6 139		
VIBRAYE			
ZA commerciale du Bray	5 835		
Z Artisanale du Bray	16 919		
<i>Après transfert</i>			
BESSE SUR BRAYE			
Les chapelles	3 621		
La borde	14 309		
SAINT CALAIS			
La Pocherie	14 062		
Total	10 ha 79a 94ca		

Suite à la fusion et au transfert de la compétence économique à la communauté de communes imposé par la loi NOTRE, les zones d'activités accueillant au moins deux entreprises, ayant fait l'objet d'une procédure d'urbanisme pour leur aménagement et présentant des disponibilités foncières viabilisées, doivent être transférées à la communauté de communes, seule compétente en la matière. Les Zones d'activités de la Borde et des Chapelles à Bessé sur Bray et la zone de la Pocherie à Saint Calais sont concernées par ce transfert.

UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1) CONTRAT DE RURALITÉ AVEC L'ETAT

Dans le cadre du Pays du Perche Sarthois, un contrat mutualisé des communautés de communes de l'Huisne Sarthoise et des vallées de la Braye et de l'Anille a été signé avec l'Etat pour une programmation de travaux (2017-2020) mais avec un engagement annuel pour l'enveloppe financière attribué par l'Etat.

En 2017, les communes de Conflans sur anille et Valennes (rénovation d'un commerce,) et de Sainte Osmane (Accessibilité du centre – mobilité) : 91 578 € de subvention prévisionnelle accordée au titre de ce contrat.

2) EXPÉRIENCE PILOTE : LE DIAGNOSTIC ACTION DE LA SILVER ÉCONOMIE

En juin 2016, l'ex Pays Calaisien représentant environ 10 000 habitants a paru être un territoire intéressant à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire pour mener à bien un diagnostic-action sur la thématique de la Silver économie ; et ce, pour deux raisons majeures. La première raison repose sur le fait que le tissu économique du territoire est tourné à la fois vers l'agriculture, l'industrie, l'artisanat, les commerces et services, et aussi vers le secteur associatif. La seconde raison est d'ordre démographique avec une forte proportion des 60 ans : 34 % de la population globale.

Ainsi, au travers de ces deux raisons, ce territoire laisse présager des capacités de développement de nouvelles activités relevant de la Silver économie.

Ce diagnostic-action a pour but de créer les conditions favorables à l'émergence de nouvelles activités relevant de la Silver Économie sur les territoires. On peut supposer qu'à terme en découle :

- La création de Pôles territoriaux de Coopération Économique sur la Silver économie
- L'élaboration d'une stratégie de développement de la Silver Économie sur le territoire

Le diagnostic et l'analyse ont déterminé les 3 enjeux principaux :

- La vie sociale des seniors
- Le logement adapté des seniors
- L'accessibilité aux services et commerce de proximité.

Les conditions de réussite il faut structure l'animation et la coordination des actions qui découlent de ces enjeux.

A ce jour, le recrutement envisagé n'est pas effectif.

3) PÔLE SANTÉ

Pour mémoire, les deux Maisons de Santé Pluridisciplinaires à Saint Calais et à Bessé sur braye sont fonctionnelles depuis l'été 2015.

La MSP de Vibraye a ouvert ses portes en juillet 2017 et les 3 MSP du territoire ont été inaugurées le 28 Octobre 2017.

A ce pôle de santé s'ajoute le centre de santé, crée depuis le 1^{er} décembre 2016, est installé à la MSP de Saint Calais. La collectivité sous forme de vacation rémunère un médecin salarié.

4) LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

L'ARS des Pays de la Loire, via la délégation territoriale de la Sarthe et la Communauté de Communes du Pays Calaisien, ont souhaité engager une démarche collective de mobilisation des acteurs locaux de la santé à l'échelle de la Communauté de Communes pour réaliser un diagnostic santé partagé, ainsi qu'un plan d'actions concerté répondant aux besoins identifiés afin d'aboutir à la signature d'un Contrat Local de Santé.

Pour ce faire, l'appui d'un prestataire, spécialisé en santé publique, Icone Médiation Santé, a été requis.

En 2015

- **Phase 1** : Etat des lieux quantitatifs du territoire en matière de santé. Recueil des besoins et des difficultés en matière de santé auprès des professionnels de santé, des acteurs de santé, des élus et de la population

Début 2016

- **Phase 2** : définition des priorités et axes stratégiques

3 Thématiques structurantes, enjeux du territoire, dynamiques et acteurs à mobiliser

- AXE 1 - Accès aux soins, offre de soins, éducation thérapeutique
- AXE2 - Parcours de santé des personnes âgées
- AXE3 - Prévention et promotion de la santé

Au printemps 2016 : Ateliers de travail menés autour de ces 3 thématiques

- **Phase 3** : Définition et rédaction du plan d'actions 4 fiches actions

Février 2017 (comité de pilotage : Léonard GASCHET, Françoise LELONG, Jacques LACOCHE, Michel LEROY, Jacky BRETON, Jean Pierre HUGER)

Les actions prioritaires déterminées**Axe 1 :**1^{ère} action

- Redynamiser le projet de santé du territoire et accompagner la mise en place de structures d'exercice coordonné (Pôles de santé, MSP, Centre de santé)
- Communiquer pour rechercher et attirer de nouveaux médecins et professionnels de santé sur le territoire (élaboration de supports de communication, mise en ligne de ces supports, participation à des salons, etc.)
- Déployer un dispositif d'accueil des professionnels de santé et de leur famille
- Financer l'acquisition du logiciel spécifique Axisanté compatible CPAM pour le tiers payant intégral et agréé ASIP.

2^{ème} action

- Dans le cadre d'un groupe de travail, réalisation d'une plaquette qui répertorie d'une part, tous les professionnels de santé (libéraux, hospitaliers et salariés) du secteur, et qui présente d'autre part, les dispositifs de maintien à domicile (dont l'accueil de jour itinérant St Calais/Bessé sur Braye et l'hébergement temporaire de Vibraye)
- Organisation de la distribution de ces documents par les professionnels et les structures relais et renseignement des tableaux de suivi
- Mise en place d'une signalétique urbaine dans les communes pour aider les gens à s'orienter
- Utilisation de l'outil 3rsanté par les acteurs
- Organisation de soirées thématiques (troubles cognitifs, dépression et prévention du suicide...) avec un volet présentation des acteurs pouvant intervenir dans la situation.

AXE2 :

- Utilisation de la fiche navette domicile -secteurs de santé mentale (à titre expérimental)
- Déploiement de l'outil de détection des personnes âgées fragiles par les acteurs cibles.
- A partir de l'automne 2017 déploiement de la Carte A 'Dom
- Déploiement de l'outil repérage fragilité (à titre expérimental)

AXE 3 :

Mettre en place des actions de prévention individuelle :

- Améliorer les capacités de repérage des situations de mal-être via la formation et la sensibilisation des acteurs au contact des publics cibles
- Etudier les possibilités de sensibiliser les élus à la thématique santé mentale et de former les acteurs au repérage de la crise suicidaire sur le territoire de la communauté de communes

- Mettre en place des actions de prévention collective en direction de plusieurs publics **cibles** (Jeunes, Adultes, Personnes âgées, Parents) en s'appuyant sur des acteurs ressources (IREPS, ANPAA, CHSCT et Club des entreprises, MSA, secteurs de psychiatrie, MDA, Mission locale, etc.)
- Mettre en place un groupe de travail afin de préciser les actions à mettre en place.

L'année 2017 a vu la signature du contrat de santé sans toutefois le recrutement d'un coordinateur fortement recommandé par l'ARS.

5) DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE : LE CONTRAT TERRITOIRE INNOVANT

Le Syndicat Mixte Sarthois d'Aménagement numérique (smsAn) créé en 2005, qui réunit le Conseil Départemental et le Mans Métropole, a confié la concession du réseau haut débit à Sartel.

Constat : En 2012, le débit de 2Mbits devient insuffisant pour de nombreux usages et le taux d'insatisfaction des connexions ADSL, Wimax ou satellites est en augmentation. Les sarthois souhaitent la mise en œuvre de nouveaux services.

L'objectif du Syndicat est d'apporter à tous les Sarthois une connexion au réseau très haut débit pérenne répondant aux besoins immédiats et à très long terme. Seule la construction d'un réseau intégral du territoire, de fibres optiques peut répondre à cet objectif.

Aucun projet répondant à l'attente des sarthois ne pourra se faire sans la mobilisation des financements des Communautés de Communes, du Département, de la Région, de l'État, des Fonds Structurels Européens.

En novembre 2017, la communauté de communes signe le C.T.I. pour le déploiement de la fibre optique prioritairement dans les communes où la desserte en débit est la plus faible. En prévisionnel est envisagé de raccorder 2 975 prises sur les communes (Berfay, Conflans sur anille, Cogners, Ecorpain, Evailly, La Chapelle Huon, Marolles les Saint calais, Rahay, Sainte Cerotte, Saint Gervais de Vic, Sainte Osmane, Vancé).

Jusqu'en 2017, la Communauté de communes adhère au syndicat (cout de l'adhésion : 0,10 € par habitant, population DGF) mais faute de moyens financiers, n'a pas prévu d'investissement. Pour réaliser le raccordement des 2975 prises inventoriées, la CCVBA va inscrire au budget 2018, une dépense de 1 500 000€ qu'elle financera par un emprunt.

6) LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Un Plan Local d'Urbanisme (PLUi) est un document d'urbanisme élaboré à l'échelle intercommunale. Il remplace les documents d'urbanisme existants (cartes communales, plans d'occupation des sols, plans locaux d'urbanisme communaux), qui permettent l'instruction des permis de construire. Un document d'urbanisme a pour objectif d'encadrer les nouvelles constructions et de protéger certains secteurs ou éléments du paysage (des terres agricoles, des zones humides, des haies...). Ainsi, le PLUi définit les zones pouvant accueillir de l'habitat, des activités économiques ou les activités de loisirs. Il organise l'espace pour limiter les conflits de voisinage et la vulnérabilité aux risques. Il définit ainsi les conditions de développement durable des communes, pour un cadre de vie et des paysages agréables.

Le PLUi avait été lancé par le Pays Calaisien le 16 juillet 2015. Suite à la fusion, le 29 juin 2017, le conseil Communautaire a décidé d'étendre le PLUi sur l'ensemble du territoire VBA.

Un diagnostic et un projet de territoire ont été élaborés sur l'ancienne Communauté de Communes. Avec l'extension du PLUi, le diagnostic doit être reconsidéré pour l'ensemble du territoire. Suite à la réalisation de ce diagnostic, un projet sur les 20 communes sera défini par les élus. Ce projet de territoire prendra en compte les caractéristiques de la VBA et devra également respecter certaines directives nationales, notamment de lutte contre l'étalement urbain.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		HT	RECETTES		HT
			Subventions		141 324,00
					€
			DETR		90 000 €
Marché de services		409 003,75	DDT – appel à projet		7 000 €
		€	Agence de l'eau (14 communes)		19 800 €
Etudes spécifiques		25 000,00 €	Agence de l'eau (6 communes)		13 443 €
		<i>Prévisionnel</i>	Conseil Régional		11 081 €
Commissaire enquêteur		10 000,00 €			
		<i>Prévisionnel</i>			
Frais de publication		1 595,72 €	Autofinancement		304 275,47
					€
	Avis administratifs	245,72 €			
	Marchés publics	1 350,00 €			
TOTAL		445 599 €			445 599 €

UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION - FORMATION

⇒ Suite à la fusion, la Communauté de communes a mis en place une nouvelle stratégie de communication

<p>Une communication entièrement repensée</p> 	<p>Une nouvelle identité</p> <p>Communauté de Communes des Vallées de la Bray e et de l'Anille</p>	<p>Un nouveau logo</p>  <p>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES des Vallées de la Bray e et de l'Anille</p>
<p>Plus qu'un logo...</p> <p>Un véritable symbole</p> 	<p>Et une charte graphique</p> <p>6. Multimédia 8. Le Stand «cc-vba» sur un salon</p> 	<p>Une volonté : être accessible à la population</p> 
<p>Une communication ludique</p> <p>Deux personnages imaginés</p> 	<p>Un livret</p> <p>Distribué dans chaque foyer du territoire</p> 	<p>Les réseaux sociaux</p> <p>facebook</p> <p>LinkedIn</p> <p>YouTube</p>
<p>Deux objectifs :</p> <p>Se faire connaître Se développer</p> 	<p>Deux axes prioritaires</p> <p>➔ L'économie</p> <p>➔ Le tourisme</p>	<p>Et enfin....</p> <p>L'outil indispensable Le site internet</p>  <p>www.cc-vba.com</p>

1) LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET LE SECTEUR SCOLAIRE

Depuis 2004, Delta Technologies de la Ferté Bernard, assure la maintenance du parc informatique des écoles. La Communauté de Communes poursuit son action en faveur des écoles publiques en prenant à sa charge les abonnements Internet ainsi que l'approvisionnement en matériel informatique.

En parallèle, les écoles ont pu bénéficier du renouvellement de leurs outils informatiques obsolètes.

Attributions :

Ecoles	Type de matériel
Ecorpain	2 ordinateurs
Montaillé	2 ordinateurs 1 routeur
La Chapelle Huon	1 ordinateur
Vancé	1 ordinateur
Dr Ollivier (Saint Calais)	1 ordinateur
Paul Bert (Saint Calais)	8 ordinateurs 1 imprimante 1 routeur
Conflans sur Anille	4 ordinateurs
Charles Perrault (Saint Calais)	2 ordinateurs
Le bourg Joli (maternelle Bessé)	5 ordinateurs
Groupe 1 et 2 (primaire Bessé)	1 imprimante

2) LA FORMATION

Des élus : Les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels, ont droit à un congé de formation de 18 jours pour toute la durée de leur mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent. Pour l'année 2017, aucune formation n'a été effectuée.

Du personnel :✓ **Service Administratif**→ *Formation tout au long de la vie professionnelle*

- ↗ Rifseep : 1 agent
- ↗ Tableau de bord sur activités et pilotage : 1 agent
- ↗ Actualité sur la loi de finances et la commande publique : 1 agent
- ↗ L'entretien professionnel – acte de management : 1 agent
- ↗ Maîtrise droits à congés maladie : 1 agent
- ↗ Régime retraite – CNRACL et IRCANTEC : 1 agent
- ↗ Appréhender les réseaux sociaux : 1 agent
- ↗ Formation sur la communication : 1 agent

→ *Formation de Perfectionnement*

- ↗ L'archivage dans les communes et les intercommunalités : 1 agent

✓ **Service Technique**→ *Formation tout au long de la vie professionnelle*

- ↗ Excel confirmé : 1 agent
- ↗ L'entretien professionnel – acte de management : 1 agent

✓ **Service Multi-Accueil et RAM**→ *Formation tout au long de la vie professionnelle*

- ↗ L'entretien professionnel – acte de management : 1 agent
- ↗ Recyclage SST : 2 agents
- ↗ Soins et santé de l'enfant en accueil petite enfance : 1 agent
- ↗ L'importance du sommeil chez le jeune enfant : 1 agent
- ↗ Appropriation des outils d'accompagnement du changement dans les services d'accueil jeunes enfants : 1 agent

→ *Formation de Perfectionnement*

- ↳ Optimiser le logiciel de gestion au multi-accueil selon les règles de la CAF : 1 agent
- ↳ Perfectionnement des connaissances théoriques sur les relations parents- enfants : 1 agent

✓ **Service Base de Loisirs et Hébergements Résidentiels**

→ *Formation tout au long de la vie professionnelle*

- ↳ L'entretien professionnel – acte de management : 1 agent
- ↳ Recyclage SST : 3 agents

→ *Formation de Perfectionnement*

- ↳ Assistant de prévention - TMS : 1 agent
- ↳ Permis bateau : 1 agent

→ *Formation d'Intégration*

- ↳ Intégration catégorie C : 1 agent

UNE POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

1) LE FLEURISSEMENT DES COMMUNES

Maintien de la participation financière, portée à 0,60 € par habitant, avec un minimum de 230 euros par commune.

En 2017 : la CCVBA a financé à hauteur de 9 977€ pour le fleurissement

2) LE LOGEMENT SOCIAL

Depuis leur construction, les logements sociaux de Marolles les Saint Calais et Montaillé ont toujours été loués.

3) LA VOIRIE

En raison de la fusion, l'année 2017 est une année transitoire qui nécessite la redéfinition de la compétence voirie :

CDC du Pays Calaisien	CDC du Val de Bray
- les voies communales classées - les chemins ruraux	Un patrimoine défini de voies communales hors agglomération
330 km de VC + 30km de chemins	150 km
CDC VES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE	
Patrimoine constitué des voies communales hors agglomération revêtues desservant au moins deux habitations ou reliant deux voies communautaires	
481 km	

Aujourd'hui la CDC à en charge le bon entretien de son patrimoine en termes :

- Travaux voirie (enrobés, curage de fossés)
- Travaux sur ouvrages d'art
- Fauchage et débroussaillage des voies
- Entretien des accessoires de voirie : (signalisation de voirie)
- Les tâches telles que le déneigement, le sablage, le balayage restent aux communes

TRAVAUX 2017

La campagne de travaux 2017 a porté sur 90 chantiers répartis sur le territoire communautaires :

TRAVAUX	Montant HT	Montant subventionné	Subvention
Enrobés, curage de fossés	445 000 €	400 000€	Taux 25% 91031 €

Les travaux de fauchage sur les communes Berfay, Dollon, Semur en Vallon, Saint Gervais de Vic, Rahay, Montaillé, Marolles les Saint-Calais, et Ecorpain (les autres communes étant équipées en interne), s'élèvent à :

TRAVAUX	Montant HT	Commentaire
Fauchage et débroussaillage des voies	49 000 €*	Pour les communes fonctionnant en prestation de service

UNE POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

1) LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Pour la compétence « *élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés* » la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille adhère au SMIRGEOMES (Syndicat Mixte Intercommunal de la Réalisation et de Gestion des Ordures Ménagères du Secteur Est de la Sarthe).

La communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille pratique la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères.

La participation de la collectivité au SMIRGEOMES au titre de l'année 2017 s'élève à 1 335 684 €,
(Dont Ex Pays Calaisien : 833 603 €
Ex Val de Braye : 502 081 €)

La redevance incitative est composée des éléments suivants :

Abonnement aux services (montant identique par point de collecte)	<u>Accès aux différents services</u> : collecte des ordures ménagères, collecte des sacs jaunes, vidage des conteneurs à verre et journaux/magazines, accès aux déchèteries, <u>frais de gestion</u> , <u>remboursements d'emprunts</u> (investissements)
Partie fixe (montant forfaitaire en fonction de la taille du bac)	<u>Liée au volume du bac</u> , elle correspond à un <u>forfait minimal de levées obligatoires</u> , et à la <u>taxe sur l'enfouissement (TGAP)</u> .
Partie variable (prix unitaire en fonction de la taille du bac)	<u>Liée au volume du bac</u> , elle correspond <u>aux levées supplémentaires</u> , au-delà de la partie fixe.

Les élus des Vallées de la Braye et de l'Anille ont fixé le montant de la redevance en 2017 comme suit, les tarifs reste inchangé par rapport à 2016 :

Grille de tarifs pour les Bacs

Volume du bac	Abonnement	TGAP (prix par bac)	Forfait de 16 levées	Prix total minimum	Part variable (tarif à la levée)
60L et 80L	106.90 €	9,30 €	34,40 €	150,60 €	6,00 €
140L	106.90 €	16,00 €	52,00 €	174,90 €	7,00 €
240L	106.90 €	26,80 €	83,20 €	216,90 €	8,00 €
340L	106.90 €	37,80 €	113,60 €	258,30 €	11,00 €
660L	106.90 €	74,30 €	209,60 €	390,80 €	17,00 €
770L	106.90 €	86,70 €	241,60 €	435,20€	19,00 €

Grilles de tarifs pour les sacs marqués

Nombres de rouleaux dans l'année	Volumes dotation En litre	Abonnement Point de collecte	Frais de Gestion	Part fixe TGAP	Part variable	Prix total
2	1 200	106.90 €	3.50 €	8.40 €	32.90 €	151.70 €
3	1 800	106.90 €	3.50 €	12.60 €	49.10 €	172.10 €
4	2 400	106.90 €	3.50 €	16.80 €	65.30 €	192.50 €
5	3 000	106.90 €	3.50 €	21.00 €	81.55 €	212.95 €
6	3 600	106.90 €	3.50 €	25.20 €	97.80 €	233.40 €
7	4 200	106.90 €	3.50 €	29.50 €	113.95 €	253.85 €
8	4 800	106.90 €	3.50 €	33.60 €	130.30 €	274.30 €
9	5 400	106.90 €	3.50 €	37.80 €	146.50 €	294.70 €
10	6 000	106.90 €	3.50 €	42.00 €	162.70 €	315.10 €

En 2017, 9 089 factures ont été émises dont :

- 1 456 sont mensualisés
- 978 sont prélevés à la date limite de paiement

Au 8 janvier 2018, le montant total des impayés s'élève à 318 101.71 €, dont 108 512.42 € uniquement pour l'année 2017. Suite à la fusion au 1^{er} janvier 2017, nous avons récupéré tous les impayés Ordures Ménagères de l'Ex Val de Braye, cela représentait 121 390.11 € (dont 40 102.78 € d'impayés des 9 Communes sortantes qui ont rejoint la Communautés des Communes de l'Huisne Sarthoise).

2) LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Depuis le 31 décembre 2005, les communes ont obligation d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif des maisons neuves et existantes (Art. 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans un souci d'organisation et de réduction des coûts, les communes du Pays Calaisien ont transféré la compétence « assainissement non collectif » à la Communauté de Communes qui a créé le Service Public de l'Assainissement Non Collectif en 2006. Pour la Communauté de Communes du Val de Braye, la compétence a été transférée en 2014.

Les deux collectivités avaient confié ce service à la Société VEOLIA EAU sous forme de Délégation de Service Public :

	Val de Braye	Pays Calaisien
Durée de la DSP	Du 26 mars 2014 au 25 mars 2022	Du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2023
Communes concernées et nombre d'installations autonomes	Berfay : 103 Dollon : 320 Lavaré : 183 Semur en Vallon : 120 Valennes : 110 Vibraye : 238 Au total : 1074	Bessé sur Braye : 172 Cogners : 94 Conflans sur Anille : 143 Ecorpain : 94 Evaillé : 132 La Chapelle Huon : 121 Marolles les Saint Calais : 59 Montaillé : 167 Rahay : 63 Saint Calais : 147 Saint Gervais de Vic : 94 Sainte Cérotte : 65 Sainte Osmane : 92 Vancé : 119 Au total : 1562
Prix part délégataire	Augmentation tous les ans	Augmentation tous les ans
Surtaxe pour CC	Non	Oui
Traitements des réfractaires	Pour le moment pas de courrier aux réfractaires, avis de passage de Véolia	Majoration de la redevance à 100% si non acceptation du contrôle

Les tarifs pratiqués sur les deux territoires étaient également différents :

Nature du contrôle	Val de Braye (TTC)	Pays Calaisien (TTC)
Contrôle de conception du projet	55,43 €	92,88 € *
Contrôle de réalisation du projet	69,84 €	111,77 € *
Contre visite de réalisation suite à réalisation non-conforme	44,34 €	82,23 €
Premier contrôle de l'existant	78,72 €	/
Contrôle périodique d'entretien et de bon fonctionnement	60,97 €	110,83 € *
Contre visite suite à réalisation de travaux	44,34 €	82,23 €

Contrôle lors de cession de propriété	166,30 €	185,10 € *
Contrôle de mise hors service d'une installation	82,04 €	98,89 €
Contre-visite de mise hors service suite mise hors service non-conforme	44,34 €	82,23 €

*dont 11,71 € de surtaxe qui revient à la Communauté de Communes

Etant impossible d'harmoniser les tarifs sur les deux délégations de service public et afin de réduire l'écart significatif entre les tarifs pratiqués sur les deux territoires, le conseil communautaire a mis en place une surtaxe du même montant que celle de l'ex Pays Calaisien sur les 6 communes de l'ex Val de Braye.

Pour un motif d'intérêt général, un avenant a été passé pour harmoniser la durée de deux contrats : ils prendront fin en juin 2023.

RECENSEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES :

Commune	Nombre d'installations
BERFAY	102
BESSE SUR BRAYE	172
COGNERS	94
CONFLANS SUR ANILLE	143
DOLLON	284
ECORPAIN	94
EVAILLE	132
LA CHAPELLE HUON	121
LAVARE	179
MAROLLES LES ST CALAIS	59
MONTAILLE	166
RAHAY	63
SAINT CALAIS	126
SAINT GERVAIS DE VIC	81
SAINTE CEROTTE	65
SAINTE OSMANE	87
SEMUR EN VALLON	121
VALENNES	107
VANCE	119
VIBRAYE	219
TOTAL	2 534

INSTALLATIONS CONTRÔLÉES EN 2017 :

Commune	Installations contrôlées	Contrôles de conception	Contrôles de réalisation
BERFAY	8	1	-
BESSE SUR BRAYE	3	-	-
COGNERS	42	-	-
CONFLANS SUR ANILLE	64	-	-
DOLLON	18	2	1
ECORPAIN	21	-	-
EVAILLE	44	-	-
LA CHAPELLE HUON	23	-	-
LAVARE	11	1	1
MAROLLES LES ST CALAIS	21	-	-
MONTAILLE	30	1	-
RAHAY	20	-	1
SAINT CALAIS	74	-	-

SAINT GERVAIS DE VIC	12	-	-
SAINTE CEROTTE	26	-	-
SAINTE OSMANE	32	2	2
SEMUR EN VALLON	19	-	-
VALENNES	8	1	-
VANCE	50	1	-
VIBRAYE	22	-	1
TOTAL	548	9	6

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS DE 2014 À 2017 :

Commune	Absence d'installation	Non conforme avec risques	Non conforme sans risques	Conforme
BERFAY	1	25	35	19
BESSE SUR BRAYE	2	-	5	1
COGNERS	-	8	25	11
CONFLANS SUR ANILLE	-	18	36	16
DOLLON	8	22	99	84
ECORPAIN	1	12	19	16
EVAILLE	-	1	27	27
LA CHAPELLE HUON	3	9	36	21
LAVARE	6	17	57	50
MAROLLES LES ST CALAIS	-	4	13	8
MONTAILLE	4	11	55	23
RAHAY	-	3	13	8
SAINT CALAIS	-	12	38	28
SAINT GERVAIS DE VIC	1	10	22	19
SAINTE CEROTTE	-	1	17	16
SAINTE OSMANE	1	1	18	18
SEMUR EN VALLON	7	8	39	27
VALENNES	4	22	41	24
VANCE	2	8	28	19
VIBRAYE	4	30	79	65
TOTAL	44	222	702	500

3) LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

La loi NOTRE a rendu obligatoire la compétence GEMAPI, en place des communes.

Cette compétence se décline sous 4 items : à savoir :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Pour la CCVBA, 3 communes sont concernées par le bassin versant de l'Huisne, à savoir ; Lavaré, Semur en Vallon et Dollon. En 2017, La CCVBA a délibéré favorablement pour adhérer à un groupement de commande coordonné par l'Huisne Sarthoise, pour recruter un cabinet consultant ayant la charge de réfléchir sur la gouvernance future du bassin de l'Huisne.

Pour le reste des 16 communes dépendantes du bassin du Loir, la réflexion sera portée en 2018.

UNE POLITIQUE CULTURELLE ET TOURISTIQUE

1) ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

La Communauté de Communes adhère au Syndicat Mixte des Vallées de la Braye et de l'Anille (Ecole de Musique Intercommunale). Le montant de sa contribution pour 2017 est de 260 000 €uros.

Centre Artistique Intercommunal Jean Françaix (Saint Calais)

D'une surface totale de 950 m², le bâtiment comprend :

- 1 salle formation musicale,
- 3 salles formation instrumentale,
- 1 studio d'enregistrement,
- 3 salles de répétitions en groupe,
- 1 salle équipée MAO (musique assistée par ordinateur),
- 1 salle musiques actuelles pour la création musicale,
- Locaux administratifs et techniques.



Enseignements décentralisés à Bessé-sur-Braye et à Vibraye

Des cours d'enseignement musical sont également dispensés au Centre Social à Bessé-sur-Braye et à la maison des associations à Vibraye.

2) L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Avant la fusion, chaque territoire soutenait un office de tourisme associatif.

A la fin de l'année 2017, les 2 offices ont fusionner pour n'en faire qu'une seule entité, mais exerce ses missions en deux lieux.

L'Office de Tourisme met en œuvre des missions d'accueil, d'information, de promotion touristique et d'animation sur le territoire communautaire, en particulier auprès des professionnels du tourisme.

La collectivité soutient à hauteur de 106 210 €

3) L'ANILLE BRAYE OMNISPORT

Pour permettre le développement et la promotion du stade, la communauté de communes a signé une convention d'objectifs avec l'association Anille Braye Omnisports Intercommunal.

Cette association forte de près 1350 licenciés, dans le cadre de la convention organise des tickets sports pour les enfants pendant les vacances scolaires ainsi que des stages sportifs utilisant des équipements intercommunaux et communaux.

En 2017 ont été accueillis 8 stages différents pour les structures suivantes :

- Comité Départemental de la Sarthe d'athlétisme, de basket et de triathlon
- Club d'athlétisme de Vendôme et De Blois
- La Ferté Bernard Triathlon

280 personnes sont venues effectuer un stage sur notre territoire pour 27 jours de stage.

La piste d'athlétisme et le complexe sportif de la Pocherie à St Calais, le complexe sportif de Courtanvaux et la piscine de Bessé sur Braye ont été utilisés.


20 000 € ont été injectés chez différents acteurs économiques locaux et des CDD furent signés.

En 2017, la collectivité soutient l'Anille Braye Omnisport à hauteur de 33 000 €.

LA FOURRIERE ANIMALE

En fonctionnement depuis le début janvier 2007, elle a accueilli 11 chiens en 2017 et 2 chats. Sur ce nombre, 8 chiens ont retrouvé leur propriétaire, ainsi que les chats, 2 chiens ont rejoint la SPA et 1 autre chien a trouvé accueil dans un refuge.

LA COMPETENCE SCOLAIRE

 En 2017, la Communauté de Communes a participé au fonctionnement des Classes d'Intégration Scolaire (ULIS) pour 110 €uros (représentant un élève).

 Réseau d'Aides Spécialisées des Enfants en Difficulté (RASED)

Le RASED couvre l'ensemble des écoles du territoire, plus deux écoles extérieures (La Chapelle-Gaugain et Lavenay : pour ces écoles, un remboursement est demandé à la Communauté de Communes Loir Lucé Bercé) Val du Loir). En 2017, des achats de matériels informatiques et pédagogiques ont été effectués à hauteur de 134€ TTC.

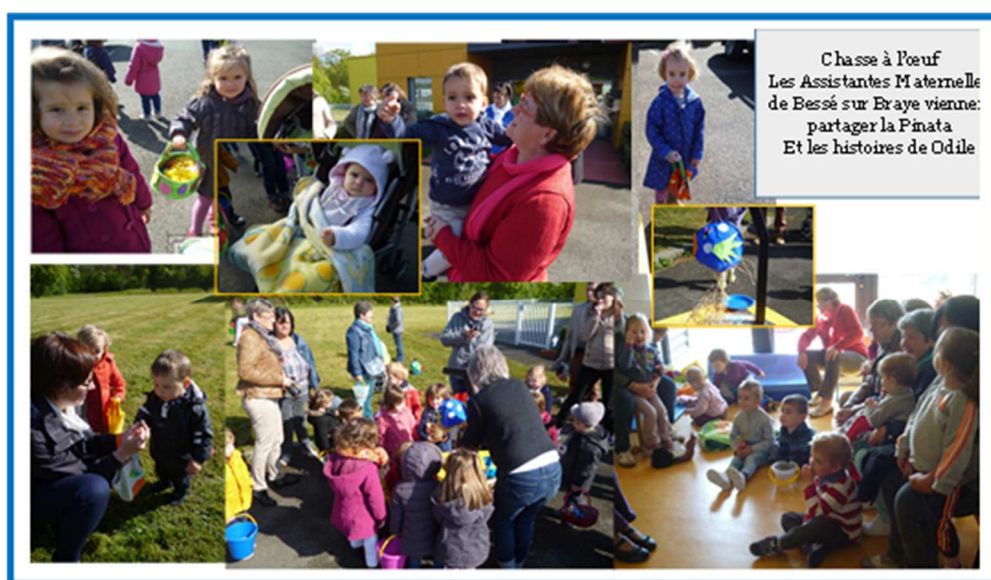
LA COMPETENCE PETITE ENFANCE

1) LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS PARENTS ENFANTS

- ❖ **1^{er} trimestre 2017** : Mise en œuvre du développement du RAMPE
- ❖ **30 mars 2017**, l'agrément du Relais Assistants Maternels du territoire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de L'Anille, approuvé par la Mutualité Sociale Agricole est accordé jusqu'au 31 décembre 2018 par la Caisse D'Allocations Familiales de la Sarthe.
- ❖ **Un second lieu de ressources en information et documentation** est ouvert à Saint Calais (permanence le mercredi après-midi) et vient compléter celui de la Maison de la Petite Enfance à Vibraye (lundi après-midi). Ces 2 temps de permanence sont ouverts indifféremment à tous les parents, assistants maternels et gardes à domicile du territoire.
- ❖ **Trois nouveaux lieux** accueillent les Ateliers d'éveil organisés chaque semaine pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle ou garde à domicile :
 - En attente de la construction d'un nouveau bâtiment, dans les locaux de l'école de musique à Saint Calais
 - Au centre social à Bessé sur Braye
 - Salle des associations à Lavaré
- ❖ **Les rencontres festives** et en particulier la semaine d'animation de novembre autour de « la Journée Nationale des Assistantes Maternelles » sont des temps fort dans la vie du relais. « Accueillir un enfant et sa famille », thème retenu cette année a permis :
 - De nombreux échanges sur les pratiques professionnelles de chacun et réflexions autour du développement du jeune enfant
 - Des actions de création autour du livre, des comptines en collaboration avec les écoles, les bibliothèques.
 - La rencontre des familles de tout le territoire et les échanges avec les enfants et les professionnels autour des chansons, histoires, expo photos...
 - La reconnaissance du métier d'assistante maternelle et les compétences nécessaires à son exercice

rencontres festives	dates	lieux	enfants	ass mat	autres adultes	total
Portes Ouvertes 	01-févr	Lavaré	9	6		15
	02-févr	avec l'école	25	6	4	35
	03-févr	avec les parents			2	2
			34	14	6	54
chasse à l'œuf 	27-mars	vibraye	24	10		34
Fête juillet 		3 lieux				
	05-juil	St Calais	13	6	2	21
	06-juil	Lavaré	18	7		25
	07-juil	Besse sur Bray	21	10	4	35
			52	23	6	81
JNAM 		3 lieux				
	25-nov	St calais	7	4	8 parents+ 4	23
	16-nov	Vibraye	30+20	10	10 parents +5	75
	18-nov	Besse/braye	19	8	10 parents +8	43
		expo seule (biblio)				20
			76	22	(28 Parents) 45	161

- ❖ **La diffusion du petit bulletin du rampe la Ramie**, vecteur de communication en direction des parents qui appréhendent ainsi les activités proposées et leurs objectifs. Extrait de la chasse à l'œuf. Enfants et assistantes maternelles de Besse sur Bray viennent partager les histoires de Odile.



2) LE MULTI ACCUEIL : LE JARDIN DES SENS SITUÉ RUE DU GRAND PRIX 1906 À VIBRAYE.

Le Multi accueil « le Jardin des Sens » est un lieu de vie et d'éveil qui doit permettre au jeune enfant de se construire et de s'épanouir harmonieusement, tant sur le plan physique que sur le plan psychologique, affectif et social, pendant l'absence de ses parents.

Les besoins du tout petit doivent être pris en compte qu'il vienne en **accueil régulier** ou **occasionnel**.

Le Multi accueil doit permettre aux parents de mieux concilier vie familiale, vie professionnelle et sociale.

Avec une certaine souplesse de fonctionnement, le multi accueil tente de s'adapter au plus juste aux attentes et besoins des familles.

Cette structure Petite Enfance dénommée « **Le Jardin des Sens** » a été le premier lieu d'accueil collectif intercommunal de La communauté de commune du Val de Bray.

Le dynamisme économique et démographique a fait émerger sur le territoire de la communauté de communes des demandes en termes d'accueil des jeunes enfants. C'est pour répondre aux besoins de l'époque que la communauté de communes a mis en place des services destinés à apporter de nouvelles solutions aux parents.

Un second service voit le jour **en avril 2008 : le multi-accueil** du Val de Bray. Ce service propose aux familles du territoire un accueil régulier ou occasionnel de l'enfant en collectivité. Ce service fonctionne alors avec un Éducateur de Jeunes Enfants (EJE) directeur, une EJE adjointe à la direction, une auxiliaire de puériculture et un agent social titulaire du CAP Petite Enfance.

En raison d'un taux d'occupation positif, la collectivité a fait le choix, en novembre 2010, de compléter son personnel en créant un poste.

Janvier 2017 Fusion des communautés de communes pour Former la **Communauté de Communes des vallées de la braye et de l'Anille**

Depuis Janvier 2017, ce Multi-Accueil est devenu une structure intercommunale de la Communauté de Communes des Vallées de La braye et de L'Anille.

En 2017 Les Elus entreprennent des **travaux d'agrandissement** à la Maison de la Petite enfance : le RAM s'agrandi et le multi accueil bénéficie d'un office satellite afin de fournir les repas et se réorganise pour la fourniture des couches lavables.

Un ½ poste d'auxiliaire de Puériculture est créé afin de pallier à ces nouveaux services offerts aux familles et la nouvelle affectation de l'animatrice dorénavant à temps complet sur le RAM.

Le Multi-Accueil a l'agrément pour un accueil de 12 enfants au même moment, avec :

- Un dossier d'inscription est fait pour chaque enfant.
- Un contrat d'accueil peut être passé avec les familles, déterminant leurs besoins en termes d'heures, de semaines et de mois d'accueil dans l'année.

LES HORAIRES ET LE NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE

La structure est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h15.

Soit **une amplitude horaire d'ouverture journalière de 10.75 heures**.

En 2017, l'établissement a été ouvert 232 jours, soit 19 jours de fermeture

Mois	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Nombre de jours d'ouverture	22	20	23	19	19	21	19	9	21	22	21	16
TOTAL = 232 jours d'ouverture annuelle												

LES PÉRIODES DE FERMETURE

Chaque année, le multi accueil ferme ses portes :

- 3 semaines en Août
- 1 semaine entre Noël et le Jour de l'An
- Les jours fériés et le vendredi d'Ascension

LES ENFANTS ACCUEILLIS

En 2017, **48 enfants** différents dont 42 familles **ont fréquenté « le Jardin des Sens »**.

Le secteur d'habitation des usagers : CDC hors CDC

Parmi ces **42 familles** :

- 24 enfants soit 57.14% résident sur la Communauté de Communes
- 26 enfants soit 42.86 % habitent hors Communauté de Communes, répartis sur les communes

LES MODES D'ACCUEIL :

Au cours de l'année 2017 :

- **39.58 % des enfants** sont accueillis pour un **besoin d'accueil régulier** soit 19 enfants.
- **60.41 % des enfants** sont accueillis pour un **besoin d'accueil occasionnel** soit 29 enfants.

En 2017, le tarif horaire minimum des familles est **0.34 €** et le tarif horaire maximum des familles est **2.92 €**.

Le tarif horaire moyen 2017 est de **1.31€**.

15 familles ont un tarif horaire inférieur à 1 euro soit 31.25 %.

LES TAUX D'OCCUPATION

Le taux d'occupation à considérer est **le taux d'occupation sur les heures réalisées**.

On peut constater un **bon taux d'occupation 2017 de 74.99 %** en augmentation depuis 2016.

Ces chiffres peuvent s'expliquer par **une augmentation de la demande d'accueil**, mais aussi par la mise en place **d'une liste de familles à contacter** en cas de créneaux horaires vacants pour maladie ou absences diverses.

Lorsqu'un enfant est absent l'équipe contacte des familles susceptibles d'être intéressés par le créneau vacant, qui se trouve dans la quasi-totalité des cas comblé.

LE BILAN DES ACTIONS

Les activités organisées :

- De façon quotidienne, l'équipe et les enfants se sont réunis au tour de chansons, parfois mises en musique, qui donnent naissances à un petit livret offert aux enfants, en fin d'année scolaire pour ceux qui partent à l'école et en décembre pour l'ensemble des enfants fréquentant le chalet
Ce livret regroupe des photos personnelles et le texte de ces chansons
- Au cours de 2016-2017 L'équipe a travaillé autour du thème des animaux de la ferme et 2017-2018 autour du thème de l'eau
- Une Fête de fin d'année en juin où les enfants et les familles ont pu se retrouver autour d'un repas agrémenté d'activités festives comme une pêche à la ligne
- Fréquentation de la Bibliothèque avec de petit groupe d'enfants et emprunts réguliers de livres pour renouveler les lectures faites aux enfants
- En partenariat avec le RAM, organisation de 4 ateliers croisés, d'une chasse à l'œuf
- Fête de fin d'années autour de chansons théâtralisées par l'équipe en lien avec le thème en cours

Les liens avec les familles

Les familles sont associées au quotidien à la vie de leurs enfants, au travers :

- des transmissions qui leur sont données
- des sollicitations multiples pour entrer dans la salle de vie.

Des fêtes ont été organisées pour permettre des rencontres et créer du lien entre les familles.

Cette année, 1 réunion de parents a été organisée en septembre 2017 afin transmettre aux familles les informations essentielles au bon fonctionnement de la structure et quelques notions clés de nos pratiques éducatives.

LA BASE DE LOISIRS

1) CAMPING ET ACTIVITÉS NAUTIQUES

Le camping est ouvert du début avril à fin octobre de l'année composée de 17 emplacements et prioritairement réservé aux centres de loisirs au mois de juillet.

La fréquentation en 2017 :

- 26 séjours de centre de loisirs de 2 à 5 jours, soit 482 enfants
- 514 nuitées dont 1834 adultes et 1680 enfants.

En 2017 : Les recettes du camping s'élèvent à 13 719 €, en progression par rapport aux années antérieures.

La base de loisirs est riche de nombreux équipements : Piste bitumée de rollers et de cyclisme, Piste de bicross, Parcours d'orientation, Activités nautiques et terrestres, Boulodrome, Pêche, Plage, Randonnée pédestre, Toile d'araignée - jeu de corde à grimper, Jeu gonflable gratuit.

Les activités de la base de loisirs : se pratiquent en toute autonomie, ou avec un éducateur sportif.

En 2017 : les recettes s'élèvent à près de 20 000 € réparties :

- 20 % issues des locations des kartings à pédales, des rosalias, des paddles, des canoés et des pédalos
- 17 % encadrées par des prestataires (équitation, laser Game etc...)
- 63 % encadrées par les éducateurs sportifs

Pour le fonctionnement de la base de loisirs pendant les mois de juillet et d'août sont recrutés 2 maitres-nageurs et 1 éducateur sportif saisonniers.

2) BUVETTE

L'ouverture de la buvette est du 1^{er} juillet au 31 août de 14h00 à 19h00. Un saisonnier est recruté pour tenir la buvette à ces horaires. Vous pouvez y consommer des glaces de chez Miko et des boissons, confiseries dont le ravitaillement se fait à Métro.

Bilan saison estivale 2017 :

La saison a connu un été moyen, beaucoup de pluie, un mois de juillet plus beau que celui du mois d'août mais pas de grosse chaleur.

Bilan financier

Recette 2017 : 8 894.50 €

Dépenses 2017 : 5 815.33 € (sans le salaire du saisonnier)

Recettes 2016 : 14 302 €

Dépenses 2016 : 7 230 € (sans le salaire du saisonnier)

Achats :

- Une caisse enregistreuse pour une meilleure gestion de la monnaie et pour la comptabilité
- Un toaster en remplacement de l'ancien qui était cassé

3) HÉBERGEMENTS RÉSIDENTIELS : LES CHALETS DU VAL DE BRAYE



PRÉSENTATION DES CHALETS DU VAL DE BRAYE

Le site des chalets du Val de Bray, se compose de 11 chalets harmonieusement implantés en ilots de 2 ou 3 chalets. Ils ont été construits en 2007 à Lavaré afin de développer l'offre touristique et renforcer l'attractivité du territoire.

Tous les chalets sont meublés et peuvent accueillir chacun 4 à 6 personnes. Parmi ces 11 chalets, un des chalets est aménagé de façon à pouvoir recevoir des personnes à mobilité réduite. Vous disposerez également d'une salle de réception pouvant recevoir une cinquantaine de personnes. Ce site offre du calme, du repos dans un cadre familial et naturel.

Les chalets du Val de Bray sont ouverts toute l'année. Et les tarifs sont établis sur 3 saisons :

- Basse saison (sept – fin mars hors vacances scolaires) 45 € la nuitée à 250 € la semaine pour 2017
- Moyenne saison (pendant les vacances scolaires au niveau nationale et les mois d'avril, mai et juin) de 68 € la nuitée à 370 € la semaine
- Haute saison (juillet – août) de 76€ la nuitée à 470€ la semaine.

Deux types de tourisme sont présents : le tourisme d'affaire (séminaires, déplacement professionnel) et le tourisme familial et de proximité.

BILAN DE FRÉQUENTATION DES CHALETS EN 2017

➤ Comparatif recettes 2016-2017

Mois	2016	2017	Différence
Janvier	2 070 €	1 731 €	- 339 €
Février	1 794 €	2 795 €	1 001 €
Mars	1 753 €	680 €	-1 073 €
Avril	6 567 €	5 856,40 €	-710,60 €
Mai	6 541,70 €	5 573,50 €	-968,20 €
Juin	4 562 €	6 473,60 €	1 911,60 €
Juillet	11 791 €	13 365 €	1 574 €
Août	14 525,50 €	15 000 €	474,50 €
Septembre	5 430 €	6 085 €	655 €
Octobre	6 364 €	8 118 €	1 754 €
Novembre	2 447 €	4 751 €	2 304 €
Décembre	2 376 €	3 427 €	1 051 €
Total	66 221,20 €	73 855,50 €	7 634,30 €

Un début d'année en baisse mais une très bonne saison et arrière-saison. Cette baisse s'exprime par un manque de réservation de la salle et des chalets en hiver, il y a eu peu de longs séjours pendant les vacances scolaires de printemps et malgré des weekends avec des jours fériés, les réservations étaient principalement d'une nuitée. En revanche les vacances d'hiver ont connu beaucoup de longs séjours et des réservations de la salle au printemps et en septembre, octobre. Mais également une forte fréquentation d'ouvriers en semaine et en arrière-saison.

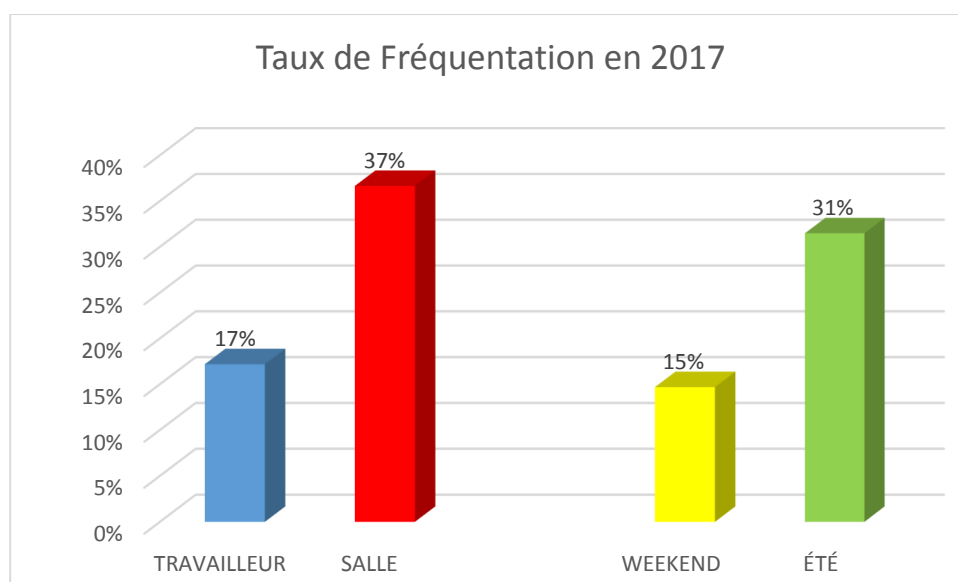
Un bilan estival très positif avec 28 350 € en 2017 contre 26 316 € en 2016. Les réservations étaient principalement sur de longs séjours de 2 semaines voir plus avec une clientèle fidélisée.

Nombre de nuitées au 20/12/2017

- 73.07 % d'occupation de la salle en 2017
- 73.6 % en 2016
- 35.94 % d'occupation pour les chalets en 2017
- 25.93 % en 2016

Nombre de nuits réservées pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017			
--	--	--	--

	Total mensuel	% occupation mensuel	salle nb loc/ nb we
Janvier	30	8,80	1 sur 4
Février	42	13,17	4 sur 4
Mars	11	3,23	1 sur 4
Avril	77	23,33	5 sur 5
Mai	79	23,17	4 sur 4
Juin	85	25,76	6 sur 4
Juillet	227	66,57	2 sur 5
Août	222	65,10	0 sur 4
Septembre	108	32,73	6 sur 5
Octobre	168	49,27	4 sur 4
Novembre	108	32,73	2 sur 4
Décembre	53	15,54	3 sur 5
Total	1210	35,94	38 sur 52



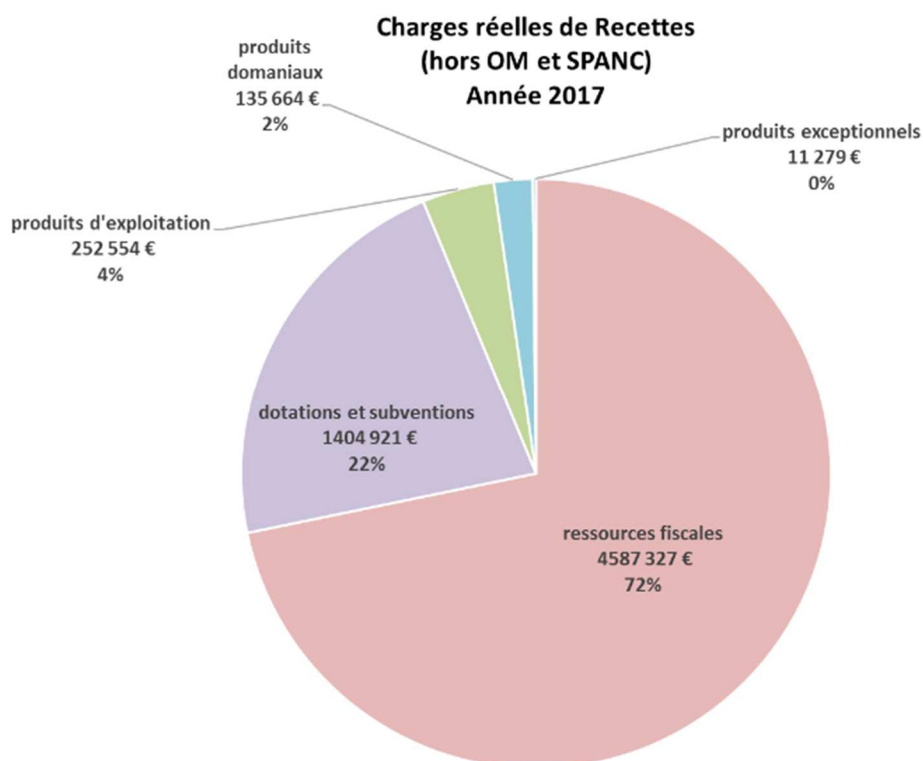
En 2016 : 9 % pour les réservations liées aux déplacements professionnels, 37 % pour les réservations liées à la salle, 25 % pour les réservations au weekend et 29 % pour les réservations en été (longs séjours).

➤ Dépenses effectuées en 2017 :

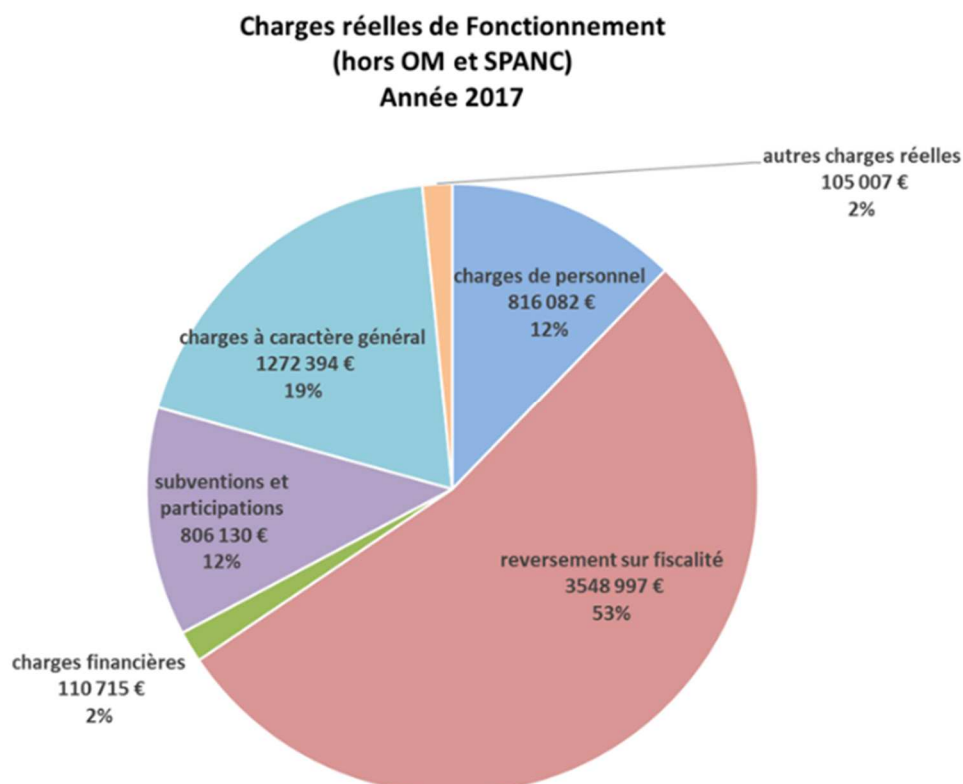
- Réaménagement du chemin d'accès des chalets : 9 622 € HT soit 11 546 € TTC
- Achat de 18 matelas : 4 310 € HT soit 5 172 € TTC
- Changement pompes de relevage et système de sécurité : 3 641 € HT soit 4 369 € TTC
- Achat de produit anti-mousse : 901 € HT soit 1 081 € TTC
- Achat de peinture lasure pour les volets et la façade extérieur de la salle : 693 € HT
- Achat d'arbustes : 57.60 € HT soit 63 € TTC.
- Remplacement d'éléments de cuisine et électroménager (chauffe-eaux, micro-ondes, barbecue...)

LES FINANCES

1) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



2) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



3) LA FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2017



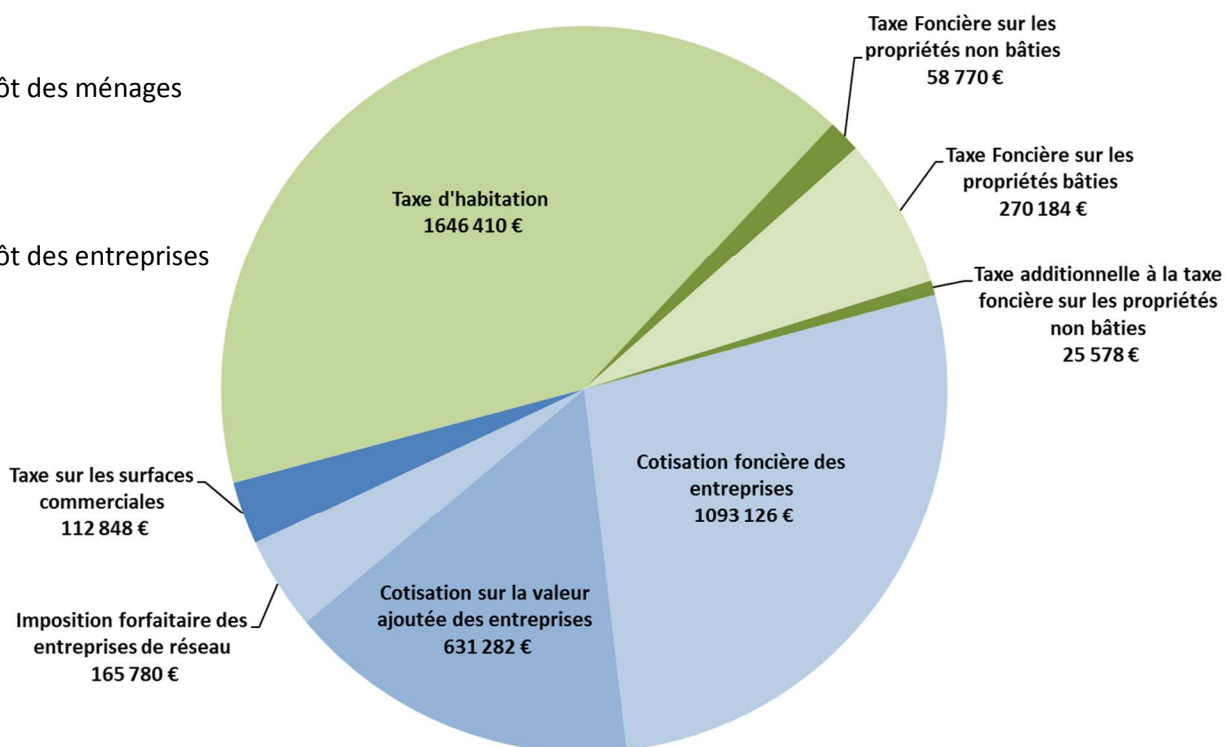
50 %

Part de l'impôt des ménages



50 %

Part de l'impôt des entreprises

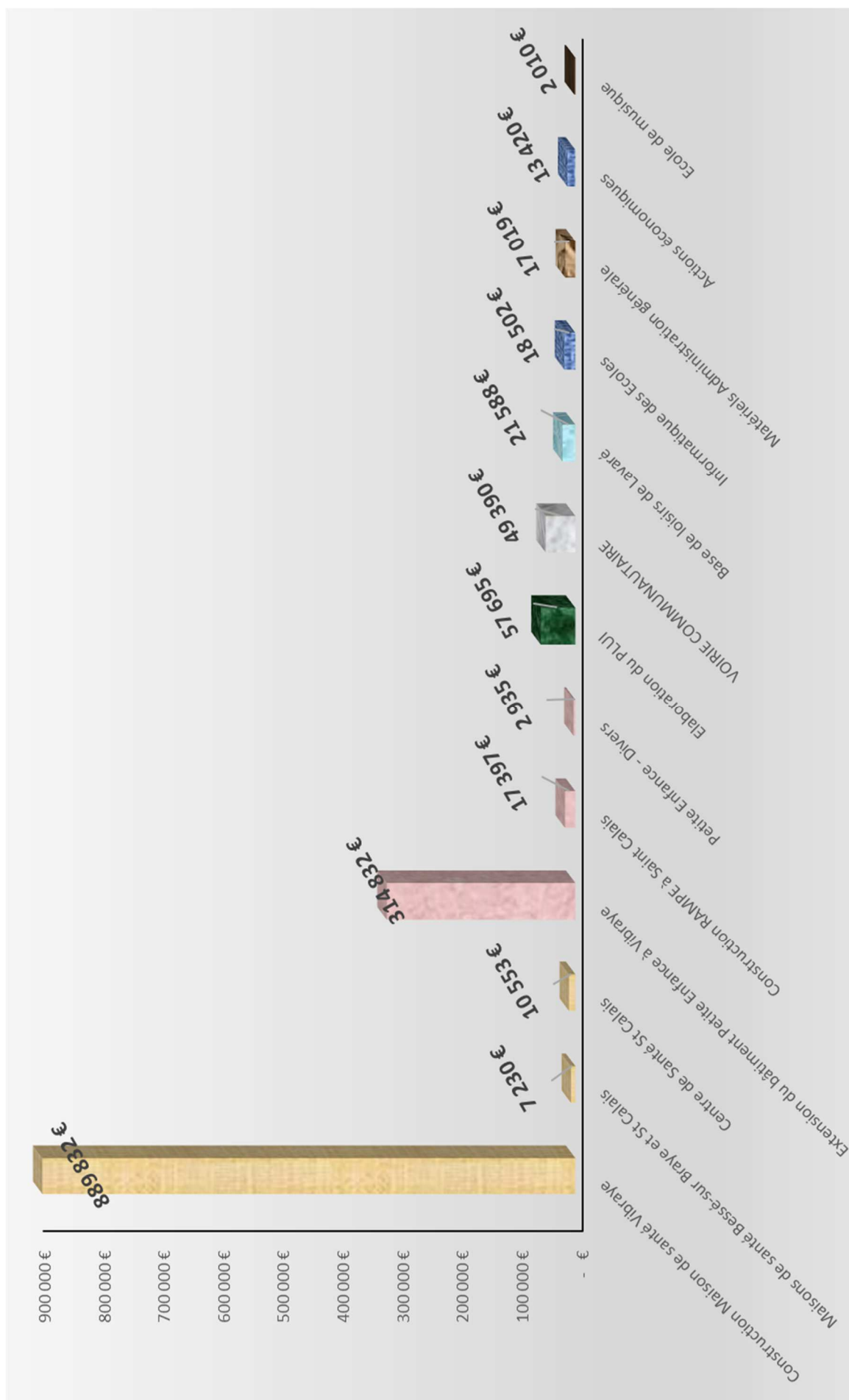


LES TAUX VOTÉS EN 2017

Première année d'existence de la Communauté de communes, les taux de fiscalité 2017 ont été votés en fonction des taux moyen pondéré des communes et des EPCI préexistants. Les taux ainsi votés sont lissés sur une durée de 2 ans (pour la cotisation foncière des entreprises) et 10 ans (pour la taxe d'habitation et taxes foncières)

Cotisation foncière des entreprises	21,56%
Taxe d'habitation	11,30%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	3,12%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,88%

4) LES INVESTISSEMENTS EN 2017



CONCLUSION

L'ANNEE 2017

Une année toute neuve avec la création de la nouvelle Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (VBA). Cela a nécessité d'installer les 46 conseillers communautaires, de mettre en place les commissions avant de commencer à travailler.

La mise en commun de nos compétences et de nos taux d'imposition avait été bien préparée en 2016. Pour les agents la redistribution a été nécessaire et, comme les élus, ils ont dû découvrir la totalité du nouveau territoire avec ses 20 communes.

Nous avons dès le début déterminé des axes de travail :

L'économie et l'emploi : faire vivre les zones artisanales communautaires de Saint-Calais, Bessé sur Braye et Vibraye, mais aussi pour se donner les moyens de se faire connaître, la création d'un poste de chargé de mission économique était indispensable. Nécessité de faire l'état sur tout le territoire de l'existant mais aussi des manques. Cette mission devra, j'en suis certain, nous permettre d'accueillir de nouvelles entreprises, artisans et commerçants.

La communication : plus que nécessaire pour faire connaître notre CdC et expliquer son fonctionnement, il a fallu tout repenser, du logo au site internet et trouver des moyens plus actuels de communiquer.

Le PLUI a été étendu à la totalité du territoire et a nécessité un nombre important de réunions pour faire les différentes analyses sur les 20 communes. Je remercie tous les élus et autres participants qui ont pris beaucoup de leur temps pour ces travaux.

L'harmonisation de nos compétences devra être terminée pour fin 2018. Ce n'est pas toujours facile, mais cela avance pour la voirie et le reste sera pour 2018.

La fibre optique : nous avons fait le choix d'adhérer au Syndicat Départemental d'Aménagement Numérique ce qui nous permettra de réaliser le plus rapidement possible la mise en place de prises dans les lieux où les débits sont les plus faibles.

Le tourisme est aussi un des atouts de notre territoire. De nombreux sites peuvent accueillir des visiteurs et le travail lié à la « fusion absorption » des deux offices de tourisme doit prendre en compte la totalité de l'existant. J'ose espérer que le bon sens nous permettra d'avoir une seule politique touristique pour tout le territoire.

Tous les détails de nos actions sont dans ce rapport très détaillé, merci à tous ceux qui l'ont rédigé.

Regard vers 2018.

Notre projet de territoire n'aura de cohérence que s'il s'intègre bien au SCOT dont la mise en place avec nos voisins de l'Huisne Sarthoise devrait démarrer à la fin de 2018.

Le PLUI devra mobiliser beaucoup de notre temps pour arriver à une forme presque définitive à la fin 2018.

Nous avons prévu de dépenser 1,5 million d'€ pour la fibre optique. Cela grève largement notre budget mais cet intérêt économique ne peut conduire qu'à un maintien de notre population, voire un accroissement.

Le bâtiment du RAMPE à Saint-Calais viendra compléter un équipement bien fourni avec le multi accueil à Vibraye.

L'accroissement du nombre de poste d'agents nous oblige à prévoir l'augmentation du nombre de bureaux au siège à Saint-Calais. Pour des raisons de sécurité, le local voilerie et la buvette à la base de loisirs à Lavaré, seront démolis et reconstruits en plus grands.

Mise en place progressive de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI), le réseau hydrographique de notre territoire alimente principalement deux bassins versants, celui de l'Huisne et du Loir, ce qui nous a obligé à développer des partenariats avec les communautés de communes de ces mêmes bassins versants.

Avec nos 3 maisons de santé et le centre de santé communautaires, nous avons les lieux pour accueillir les praticiens mais cela ne suffit pas. Il faut toujours être en recherche de nouveaux praticiens et anticiper le renouvellement. Le contrat local de santé et la silver économie ne pourront être efficaces qu'avec un personnel supplémentaire mais nos finances ne nous le permettent pas aujourd'hui. Ces finances sont incertaines, nous n'avons pas une vue à long terme sur nos recettes et nos engagements sont tels que de nouveaux investissements seront difficiles.

Le relationnel entre élus et entre agents et élus est tel que nous avançons rapidement et en harmonie. Nous devons atteindre la fin de ce mandat (mars 2020) en étant au plus près de nos souhaits. Encore merci à tous pour votre engagement pour notre CdC.